

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 4 mars 2013 portant nomination de professionnels de santé siégeant au sein des unions régionales des professionnels de santé compétentes pour les pédicures podologues et les orthophonistes

NOR : AFSS1330166A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 4031-2 et D. 4031-16 ;
Vu les propositions de la Fédération nationale des orthophonistes et de la Fédération nationale des podologues,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommées membres des unions régionales des professionnels de santé compétentes pour les pédicures podologues les personnes suivantes :

En Martinique :

M. Alexandre HOUCOU.

Mme Gaëlle LAUDARI.

Mme Marie-Claire LOUILOT.

Article 2

Sont nommées membres de l'union régionale des professionnels de santé compétente pour les orthophonistes, les personnes suivantes :

En région Alsace :

Mme Julie FIORINDO, en remplacement de Mme Cécile CORALLINI, pour la durée du mandat restant à courir.

En région Bretagne :

M. Christophe TESSIER, en remplacement de Dominique DURIS, pour la durée du mandat restant à courir.

Mme Marie-Morgane ROBIC, en remplacement de Mme Anne LE BAYON-LE ROUX, pour la durée du mandat restant à courir.

Mme Anna-Isabelle MARIE, en remplacement de Mme Catherine ZAWADZKI, pour la durée du mandat restant à courir.

En région Languedoc-Roussillon :

Mme Gwenaëlle DEKEISTER, en remplacement de Mme Sophie CANAGUIER, pour la durée du mandat restant à courir.

En région Lorraine :

Mme Alexia LUTIGNEAUX-FUSS, en remplacement de Mme Marie-Christine ZAUG-LECOMTE, pour la durée du mandat restant à courir.

En région Poitou-Charentes :

Mme Sandra NONY-DARTIGUES.

Mme Marie-Laurence BRANDOUY-FONTAINE, en remplacement de Mme Estelle VIGOT, pour la durée du mandat restant à courir.

Mme Christine GENTY, en remplacement de Mme Elsa DALL'AGNOL, pour la durée du mandat restant à courir.

M. Bruno SARRODET, en remplacement de Mme Christine ARBEVAL, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 3

Le directeur de la sécurité sociale et le directeur général de l'offre de soins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 4 mars 2013.

Pour la ministre des affaires sociales
et de la santé et par délégation :
Le directeur général de l'organisation des soins,
J. DEBEAUPUIS

Pour le directeur de la sécurité sociale :
Le chef de service,
adjoint au directeur de la sécurité sociale,
F. GODINEAU